

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association les Amis du Patrimoine-Musée seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
55, rue Charles Nungesser
CS 20116 - zone de Prat Pip Nord
29802 Brest Cedex 9
02 98 04 86 28
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [y](#) [ig](#)



VILLE DE GOUESNOU

Hôtel de Ville
1 place des Fusillés
29850 Gouesnou
02 98 37 37 63
travaux@mairie-gouesnou.fr

ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE-MUSÉE

17 rue du Vieux-Bourg
29850 Gouesnou

NOS PARTENAIRES

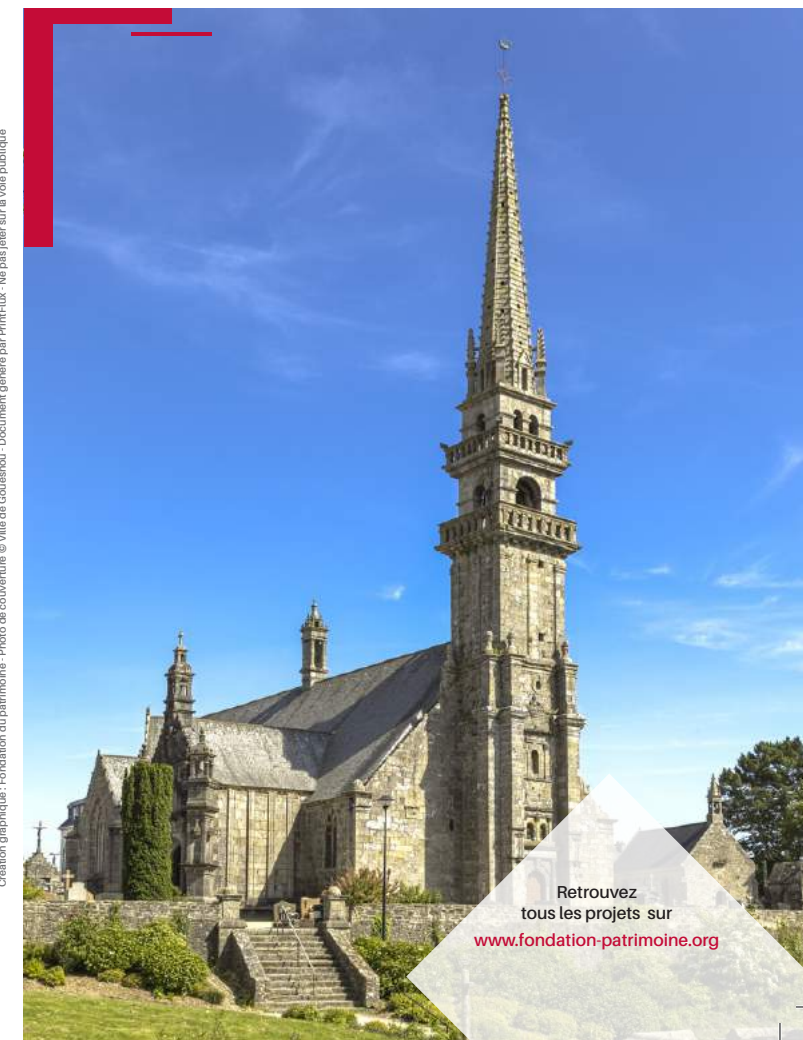


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'ÉGLISE SAINT GOUESNOU

À GOUESNOU



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Gouesnou - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UNE ÉGLISE À L'HISTOIRE SINGULIÈRE

La construction de cette église date de la fin du XVI^e siècle avec l'édification de la tour du clocher. Au début du XVII^e, le chantier se poursuit avec le transept et le chevet. Entre 1640 et 1664, le porche Nord est construit. En 1718, un orage contraint la paroisse à reconstruire la tour du clocher.

Il faut ensuite attendre 1944 pour voir basculer le destin de cette église : les bombardements alliés, associés à l'incendie délibérément allumé par les troupes d'occupation, entraînent la destruction de l'édifice. L'intégralité des couvertures, des charpentes et des vitraux sont détruits ainsi que 20% des maçonneries.

L'édifice étant classé depuis le 9 mai 1914, il est décidé, dès 1947, de le reconstruire dans son état d'avant-guerre. La reconstruction débute par les parties occidentales. Il faudra attendre de 1970 à 1972 pour la pose des vitraux.

LE PROJET DE RESTAURATION

Aujourd'hui, même si l'édifice ne donne pas de signes visibles et évidents, il est cependant en mauvais état. Des travaux d'urgence sont nécessaires pour consolider le

beffroi et préserver les cloches, tout comme la tour du clocher qui est envahie par la végétation.

Monument majeur pour notre ville, notre église a une histoire particulière et le choix de la reconstruire dans son état initial en 1947 témoigne de la volonté de nos prédécesseurs de la transmettre aux générations futures. Nous comptons sur vous pour aider à poursuivre cette ambition et faire de cette église l'un des édifices majeurs de notre métropole.

LES CONTREPARTIES

Jusqu'à 50 € : un grand merci !

De 50 € à 200 € : invitation à l'inauguration

De 200 € à 500 € : + nom sur une plaque apposée dans l'église

A partir de 500 € : + visite de chantier et rencontre avec l'architecte lors des travaux

Montant des travaux	670 000 €
Objectif de collecte	55 000 €
Début des travaux	Automne 2019

Credit photos © Fondation du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
L'ÉGLISE SAINT GOUESNOU

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61373

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ÉGLISE SAINT GOUESNOU

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

